

III

Madame Masson avait reçu du ciel la richesse matérielle. Mais elle avait aussi reçu la richesse de l'âme et de l'intelligence, la richesse du cœur, qui ont fait qu'elle ne s'est servi de ses biens que pour les autres. Les riches comme elles sont plus que rares.

Les héritiers de sa fortune sont ses enfants et petits-enfants

I.—M. Armand Masson et Mde de Chastenay, de Paris, enfants de feu M. WILLIAM MASSON, qui était l'aîné de la famille ;

II.—M. Joseph Edouard Masson et M. René Masson, de Terrebonne, enfants de feu l'honorable M. EDOUARD MASSON, ancien conseiller législatif, le deuxième fils ;

III.—M. JEAN PAUL MASSON, de Terrebonne, le troisième fils ;

IV.—L'honorable M. L. R. MASSON, sénateur, ex-ministre fédéral, de Terrebonne, quatrième fils ;

V.—M. LOUIS MASSON, de Terrebonne, cinquième fils ;

VI.—Les deux jeunes enfants de feu M. HENRI MASSON, de Montréal, sixième fils ;

VII et VIII.—Mme E. Bossange, et Mme Léon Douvreur, de Paris, filles de la défunte.

Le bien de chacun des huit chefs de famille que nous venons de classer est évalué à trois ou quatre mille louis de revenu par année.

Après la mort de son mari, Madame Masson resta à la tête d'une grande fortune—la valeur de la succession Masson se chiffre par environ deux millions de piastres, ou dix millions de francs—madame Masson commença immédiatement à jouer le rôle remarquable qu'elle a rempli jusqu'à sa mort sans se démentir un seul instant, avec une fermeté d'action, une hauteur de vue, une sûreté de jugement qui ne se rencontrent guère à ce degré chez les femmes. Elle se donna pour mission de faire le bien, le plus de bien possible, d'être utile aux autres dans toute la mesure que permettaient ses grandes ressources, comme si elle n'eût accepté son immense fortune qu'à titre de dépôt qu'elle devait faire fructifier pour le ciel ; comme si véritablement elle n'eût été que l'administratrice de cette fortune pour les pauvres et pour les institutions charitables. Pour

trouver à le comparer sous ce rapport, il faut remonter au temps des femmes héroïques.

Madame Masson laisse donc, à Terrebonne et dans le district de Montréal, un souvenir qui ne s'effacera pas de longtemps et que la génération actuelle transmettra à la génération suivante.

IV

Après les obsèques de madame Masson, lundi, le 4 décembre, les habitants de la ville et de la seigneurie de Terrebonne se sont réunis à l'hôtel de ville, et après avoir élu M. G. M. Prévost président, et M. Octave Forget secrétaire, ont adopté les résolutions suivantes :

“ Les citoyens de la ville comme les censitaires de la seigneurie de Terrebonne se font un devoir sacré d'exprimer hautement le deuil que leur cause la mort de la vénérable madame Masson.

“ Sa mémoire leur sera toujours chère ; ils se rappelleront en tout temps ses œuvres de charité, et n'oublieront jamais le bien qu'elle n'a cessé de faire à la religion, au clergé et aux communautés religieuses, ainsi qu'à eux-mêmes.

Il suffit de mentionner l'établissement du collège Masson, du couvent de Terrebonne, les améliorations publiques de toutes sortes, ses contributions continuelles et ses charités inépuisables.

“ Il leur reste à espérer que le digne successeur de cette femme de mérite héritera de ses grandes qualités.

Terrebonne, 4 décembre 1882.

Nul doute que cette noblesse de sentiment, et tant de regrets si hautement exprimés, n'accompagnent jusqu'au ciel l'illustre défunte, et que les parents éplorés y trouveront autant que possible quelque consolation dans leur douleur.

— 000 —

Pensées.

Ne jugeons point les hommes par leurs opinions, mais jugeons-les par leurs actions.

Le talent se forme dans le silence de la vie privée, et le caractère dans le tourbillon de la vie publique.

L'ALBUM DES FAMILLES

CANADA

Ottawa, 1er DEC. 1882.

AUX LECTEURS

Avec la présente livraison de l'Album, se termine la septième année d'existence de cette Revue littéraire.

En fondant cette publication, en 1876, nous avons voulu apporter notre faible concours à l'édifice religieux et national de notre bien-aimée patrie, en contribuant à l'avancement moral de la grande famille franco-canadienne ; en répandant autant que possible dans ses foyers le goût de la bonne littérature, et par là essayant de détruire l'influence pernicieuse de ces romans séduisants et dangereux, qui inondent déjà que trop nos villes du Canada.

Nous n'avons cessé de mettre en garde les familles contre les mauvaises lectures, et c'est ce poison qu'il nous faut combattre toujours et partout.

Dans l'Album des Familles, comme autrefois dans le Foyer Domestique, nous nous sommes toujours efforcé d'opposer la littérature malsaine par des lectures morales ; l'erreur par la vérité ; et de réagir sans cesse contre le mauvais esprit qui, chaque jour, devient de plus en plus envahissant, et qui s'applique par la voie de ses organes anti-chrétiens à répandre la mort spirituelle dans les âmes.

Nous avons donc la prétention de croire que nous avons rendu quelque service, dans cette croisade contre le mal, mais nous ne réussirons définitivement que lorsqu'on nous accordera plus largement encore cette quote-part d'appui et de dévouement dont le public des villes et des campagnes est à même de disposer, quand il le veut.

S'il en était ainsi, nous tâcherions de ne pas être ingrat, et nous serions sûr de mieux réussir, dans notre mission, ayant le concours et l'encouragement des hommes bien pensants.

Dans l'espoir de mériter cette confiance et cet appui, nous nous